



Liquidation judiciaire pendant mon congé parental

Par **sonialb**, le **06/09/2014** à **19:05**

Bonjour, je suis en congé parental depuis le 15 juin 2013, l'entreprise où je travaille va fermer (liquidation judiciaire) donc je serai licencié économique en novembre 2014. Pourrais-je continuer mon congé parental jusqu'aux trois ans de mon enfant ou bien serais-je au chômage?
cordialement

Par **moisse**, le **07/09/2014** à **09:30**

Bonjour,
Les 2 en fait.
Votre intérêt est l'inscription à Pôle emploi.
Ensuite vous indiquez votre disponibilité à rechercher un emploi ou pas.